

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
LE 17 mai 2017 À 20H00**

Tenue à la salle du conseil municipal
au 629 rue des Loisirs à Ste-Christine

**ILS SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE
L'ASSEMBLÉE :**

Mme Huguette St-Pierre Beaulac, maire

Et les conseillers suivants :

Monsieur Patrick Benoît
Monsieur Simon Dufault
Monsieur Jean-Marc Ménard
Monsieur Mario Noël
Monsieur Gilles Roberge
Monsieur Gilbert Grenier

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Huguette St-Pierre Beaulac.

Était également présente:

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est absent à l'ouverture de l'assemblée :

Aucun

Tous les conseillers renoncent à l'avis de convocation conformément aux dispositions mentionnées au Code municipal art. 152 à 156.

1. Adoption de l'ordre du jour

123-05-2017 Il est proposé par M. Gilles Roberge
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2. Octroi contrat pour l'achat du gravier

124-05-2017 Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'achat d'environ 3 500 tonne gravier avec le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 11.47\$ / tonne taxes en sus et ce, en excluant le transport. Le plus bas soumissionnaire est la Carrière d'Acton.

3. Résolution pour avoir l'autorisation à signer chez le notaire la vente des terrains

125-05-2017 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse et Mme Caroline Lamothe, Directrice générale à signer chez le notaire les ventes des terrains.

4. Augmentation de la vitesse internet

Point remis

5. Paiement du 2^{ième} versement pour l'inspecteur en bâtiment

126-05-2017 Il est proposé par M. Patrick Benoît

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le deuxième versement (la balance du contrat) à l'inspecteur en bâtiment suite à l'entente et

d'accepter le congé sans solde de M. Yves Marchesseault, inspecteur en bâtiment d'une durée indéterminée.

6. PAERRL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 82 7321\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le MTMDET a annoncé, en décembre dernier, une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

ATTENDU QUE, lors de la reddition de comptes pour l'année 2016, celle-ci sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire et retire son exigence relative à l'attestation de la déclaration de reddition de comptes par le vérificateur externe;

127-05-2017

Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Christine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

128-05-2017

7. Mandater Laboratoire

Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité d'entériner le mandat à LVM au coût de 3405.00\$, ce qui consiste au contrôle qualitatif lors des travaux de pavage du 1^{er} rang Ouest de la phase III de Sainte-Christine.

129-05-2017

8. Nouveaux membres du CCU

Il est proposé par M. Simon Dufault
Et résolu à l'unanimité d'accepter les nouveaux membres du CCU : M. Denis Brisebois et M. Serge Chabot.

9. Dépôt des recommandations du CCU

Mme Beulac dépose les recommandations du CCU concernant la demande de dérogation mineure d'une distance d'un garage avec la ligne de lot du voisin.

10. Période de question

Aucune question

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

130-05-2017

Il est proposé par M. Patrick Benoît
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h45.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Huguette St-Pierre Beulac
Mairesse